

« JE RÊVE D'UN MONDE  
OÙ PERSONNE N'EST LAISSÉ  
DE CÔTÉ »

FICHE PÉDAGOGIQUE

ÉCRIRE  
POUR LES  
DROITS

AMNESTY  
INTERNATIONAL



Kyung Seok Park,  
Corée du Sud

Activité  
d'éducation aux  
droits humains

## ÉCRIRE POUR LES DROITS

# VOS LETTRES CHANGENT DES VIES

Lorsqu'une poignée de personnes s'unissent derrière une autre, les résultats peuvent être extraordinaires.

Il y a plus de 20 ans, un petit groupe de militant-e-s polonais s'est lancé dans un marathon des lettres de 24 heures. Dans les années qui ont suivi, l'idée s'est répandue. Aujourd'hui, *Écrire pour les droits* est la plus grande manifestation de défense des droits humains dans le monde.

De 2 326 lettres en 2001, nous sommes passés à presque 6 millions de lettres, de tweets, de signatures de pétition et d'autres actions en 2023 : grâce au pouvoir des mots, des personnes du monde entier se sont unies autour de l'idée que la solidarité ne connaît pas de frontières géographiques. Rien qu'en 2023, plus de 1,4 million de personnes ont participé à des activités d'éducation aux droits humains. Ensemble, nos actions ont contribué à changer la vie de plus d'une centaine de personnes au fil des ans, en libérant des militant-e-s détenus, en obtenant justice pour celles et ceux dont les droits ont été bafoués et en protégeant celles et ceux qui plaident pour le changement.

Cette année encore, notre campagne met en avant des personnes du monde entier, ayant toutes en commun d'avoir vu leurs droits humains bafoués uniquement en raison de qui elles sont ou pour avoir simplement exercé leurs droits. Ensemble, nous pouvons lutter pour que ces personnes obtiennent justice. Par l'intermédiaire d'*Écrire pour les droits*, chacune d'entre elles recevra des messages personnalisés de solidarité venant de milliers de personnes de toute la planète. Savoir que leur situation capte l'attention du public rassure souvent ces personnes et leurs familles, en leur montrant qu'elles ne sont pas oubliées. En écrivant directement aux autorités pour leur demander de mettre un terme à ces injustices, nous pouvons créer un monde plus juste et plus égalitaire.

Les personnes et les groupes qui faisaient l'objet de la campagne les années précédentes témoignent de l'effet de ces actions et évoquent souvent la force qu'ils et elles ont tirée du fait de savoir qu'autant de personnes se souciaient de leur sort.

En général, il y a un changement palpable dans le traitement réservé à ces personnes, ainsi que celui de personnes et des groupes qui se trouvent dans une situation similaire. Les poursuites peuvent être abandonnées et des personnes peuvent être libérées de prison. Les personnes sont traitées avec davantage d'humanité, et de nouvelles lois ou réglementations destinées à éliminer l'injustice en question sont adoptées.

« Du fond du cœur, je peux dire que cette campagne m'a maintenue en vie, c'est ce qui les a empêchés de me tuer parce qu'ils savent que vous êtes là. »

Jani Silva, défenseure de l'environnement, 2021

## AVANT DE COMMENCER

Cette **activité d'éducation aux droits humains** peut être organisée dans différents cadres en ligne ou hors ligne, comme dans une salle de classe, avec une association locale, en famille, ou dans un groupe militant. En tant qu'animateur-trice, vous pouvez adapter l'activité afin qu'elle corresponde au mieux au contexte et au groupe avec lequel vous travaillez. Par exemple, il peut être judicieux de tenir compte de leurs connaissances sur les sujets abordés, de la taille du groupe et de la meilleure manière d'organiser votre activité en vue de favoriser la participation active, de l'endroit où vous vous trouvez, de la possibilité d'organiser l'activité en présentiel ou en ligne, et des éventuelles limites. Lorsque des participant-e-s souhaitent agir pour une personne ou un groupe, discutez ensemble afin de déterminer si elles/ils peuvent le faire en toute sécurité.

Ces activités reposent toutes sur des **méthodes d'apprentissage participatives**, qui impliquent de donner des informations mais aussi d'amener les participant-e-s à explorer, discuter, analyser et s'interroger sur les sujets liés aux situations abordées. Cette démarche permet aux participant-e-s :

**DE DÉVELOPPER** des savoir-faire et des compétences clés ;

**DE SE FORGER** leur propre opinion, de poser des questions et d'acquérir une compréhension approfondie des sujets abordés ;

**D'ÊTRE ACTEURS-TRICES** de leur apprentissage et d'adapter les discussions en fonction de leurs intérêts, de leurs capacités et de leurs préoccupations ;

**D'AVOIR SUFFISAMMENT D'ESPACE** pour s'investir émotionnellement et développer leurs propres comportements.



© Valérie Miric

Atelier d'écriture de lettres entre ami-e-s en République tchèque dans le cadre de l'édition 2023 d'*Écrire pour les droits*.

Renseignez-vous sur les personnes pour lesquelles nous luttons : [www.amnesty.be/marathon-jeunes-24](http://www.amnesty.be/marathon-jeunes-24)

Pour accéder à d'autres ressources pédagogiques d'Amnesty International : [www.amnesty.be/plateforme](http://www.amnesty.be/plateforme)

Amnesty International propose des cours en ligne d'éducation aux droits humains sur différents sujets, notamment un cours rapide sur les défenseur-e-s des droits humains, qui présente la **campagne Écrire pour les droits** : <https://academy.amnesty.org/learn>.



# VOS MOTS ONT DU POUVOIR

## UNE DÉFENSEURE DES DROITS HUMAINS ACQUITTÉE

Défenseure des droits humains, Rita Karassartova est spécialiste de gouvernance civique. Pendant plus de 10 ans, elle a passé sa vie à donner des conseils juridiques indépendants, aidant ainsi les personnes dont les droits ont été violés par un système juridique corrompu et peu fiable. Rita a été arrêtée en même temps que 26 autres personnes pour s'être opposée à un nouvel accord frontalier qui donnait le contrôle d'un réservoir d'eau potable à l'Ouzbékistan. Inculpés de tentative de « renversement du gouvernement par la force », infraction passible d'une peine maximale de 15 ans d'emprisonnement, Rita et au moins 21 autres prévenu-e-s ont été acquittés le 14 juin 2024.

*« Je tiens à exprimer mon immense, immense gratitude... Vos actions opportunes – ces lettres, pétitions, signatures, et le grand nombre de lettres qui sont arrivées jusqu'au tribunal, jusqu'au bureau du procureur – tout cela était très puissant. En fait, cela nous a donné une force énorme... Bien sûr, l'acquittement était totalement inattendu. Je ne sais même pas comment intégrer tout cela. Dans notre tête, nous avions ressassé toutes sortes de scénarios, avec des issues différentes, mais jamais nous n'aurions pensé que nous serions tous-tes acquitté-e-s ! Je vous remercie tous et toutes. »*

Rita Karassartova,  
Kirghizistan



© DR

*« Je me sens tellement soulagée. Je vous remercie pour cette formidable campagne Écrire pour les droits. Je vous en serai toujours reconnaissante. C'est comme si j'étais libérée d'un poids immense. Lire toutes ces lettres et ces cartes m'a donné le sentiment d'être aimée et appréciée. »*

Cecillia Chimhiri, Zimbabwe



## DES MILITANTES DE L'OPPOSITION LIBÉRÉES

Les militantes de l'opposition Cecillia Chimhiri, Joanah Mamombe et Netsai Marova ont été enlevées, torturées et emprisonnées après avoir participé à une manifestation au Zimbabwe. Elles ont été inculpées de « communication d'informations mensongères » et d'« obstacle à l'exercice de la justice ». Netsai a fui le Zimbabwe à la suite de l'agression. Après avoir figuré dans l'édition 2022 d'Écrire pour les droits, Cecillia et Joanah ont été acquittés par la Haute Cour.



© Amnesty International Togo



Des sympathisant-e-s d'Amnesty International aux Pays-Bas (tout à gauche) et au Togo (ci-contre) lors d'événements dans le cadre de l'édition 2023 d'Écrire pour les droits.

# À PROPOS DES DROITS HUMAINS

Les droits humains sont les libertés et protections fondamentales qui appartiennent à chacun et chacune d'entre nous. Ils reposent sur les principes de dignité, d'égalité et de respect mutuel, indépendamment de l'âge, de la nationalité, du genre, de l'origine ethnique, des convictions et des orientations personnelles.

Ces droits impliquent d'être traité et de traiter les autres de façon équitable, et d'avoir la possibilité de faire ses propres choix dans la vie. Les droits humains élémentaires sont universels : ils appartiennent à chacun et chacune d'entre nous, partout dans le monde. Ils sont aussi inaliénables : personne ne peut nous les retirer. De plus, ils sont indissociables et interdépendants : ils ont tous la même importance et sont étroitement liés.

Depuis les atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale, les instruments internationaux relatifs aux droits humains, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme, ont apporté un cadre solide à la législation nationale, régionale et internationale, afin d'améliorer la vie de tous les êtres humains. Les droits humains peuvent être considérés comme des lois que doivent appliquer les autorités. Les gouvernements et les fonctionnaires de l'État ont l'obligation de les respecter, de les protéger et de les concrétiser sur leur territoire mais aussi à l'étranger.

Les droits humains ne sont pas un luxe dont on ne peut jouir que lorsque la situation le permet.



Un événement à Berlin à l'occasion de l'édition 2023 d'Écrire pour les droits.









© Photo ONU

## LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)

La DUDH a été rédigée par l'Organisation des Nations unies nouvellement créée, dans les années qui ont immédiatement suivi la Seconde Guerre mondiale. Depuis son adoption le 10 décembre 1948, c'est sur elle que repose tout le système international des droits humains. Conformément à ce qu'ils ont convenu, tous les pays du monde sont tenus de respecter les principes généraux contenus dans les 30 articles de ce document.

Comme son nom l'indique, la DUDH est une déclaration. Une déclaration d'intention par laquelle tous les États du monde s'engagent à se conformer à certaines normes dans leur manière de traiter les êtres humains. Les droits humains sont aujourd'hui partie intégrante du droit international : depuis l'adoption de la DUDH, ses principes ont servi de base à l'élaboration de nombreuses lois et de nombreux accords juridiquement contraignants. Ces lois et accords constituent le socle sur lequel s'appuient des organisations comme Amnesty International pour appeler les États à éviter les comportements ou traitements dont les personnes mises en avant dans le cadre d'Écrire pour les droits ont été victimes.

# DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

 <p>Droits et libertés civils Droit à la vie, droit à la non-discrimination, droit de ne pas subir de torture et de ne pas être réduit-e en esclavage.</p>	<p><b>Article 1</b> Liberté et égalité en dignité et en droits</p> <p><b>Article 2</b> Non-discrimination</p> <p><b>Article 3</b> Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne</p> <p><b>Article 4</b> Droit de ne pas être réduit-e en esclavage</p> <p><b>Article 5</b> Droit de ne pas être soumis-e à la torture</p>
 <p>Droits juridiques Droit à la présomption d'innocence, à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté-e ou détenu-e arbitrairement</p>	<p><b>Article 6</b> Protection de la loi pour toutes et tous</p> <p><b>Article 7</b> Égalité devant la loi</p> <p><b>Article 8</b> Réparation lorsque les droits ont été bafoués</p> <p><b>Article 9</b> Pas de détention, d'emprisonnement ni d'exil arbitraires</p> <p><b>Article 10</b> Droit à un procès équitable</p> <p><b>Article 11</b> Présomption d'innocence</p> <p><b>Article 14</b> Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection</p>
 <p>Droits sociaux Droit à l'éducation, droit à des services médicaux, droit au loisir, droit de fonder une famille et d'en prendre soin</p>	<p><b>Article 12</b> Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille</p> <p><b>Article 13</b> Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État</p> <p><b>Article 16</b> Droit de se marier et de fonder une famille</p> <p><b>Article 24</b> Droit au repos et aux loisirs</p> <p><b>Article 26</b> Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit</p>
 <p>Droits économiques Droit à la propriété, au travail, au logement, à une retraite, à un niveau de vie suffisant</p>	<p><b>Article 15</b> Droit à une nationalité</p> <p><b>Article 17</b> Droit à la propriété</p> <p><b>Article 22</b> Droit à la sécurité sociale</p> <p><b>Article 23</b> Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat</p> <p><b>Article 25</b> Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être</p>
 <p>Droits politiques Droit de participer au gouvernement de son pays, droit de vote, droits aux libertés de réunion pacifique, d'expression, de conviction et de religion</p>	<p><b>Article 18</b> Liberté de croyance (dont la liberté de religion)</p> <p><b>Article 19</b> Liberté d'expression et droit de diffuser des informations</p> <p><b>Article 20</b> Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique</p> <p><b>Article 21</b> Droit de participer au gouvernement du pays</p>
 <p>Droits culturels et en matière de solidarité Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté.</p>	<p><b>Article 27</b> Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté</p> <p><b>Article 28</b> Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés</p> <p><b>Article 29</b> Responsabilité de respecter les droits des autres personnes</p> <p><b>Article 30</b> Personne ne peut être privé de l'un de ces droits !</p>



## ACTIVITÉ

# DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

## CONCEPTS CLÉS

- Droits des personnes en situation de handicap
- Discrimination
- Manifestation pacifique
- Droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique

## À PROPOS DE CETTE ACTIVITÉ

Les participant-e-s en apprennent davantage sur les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap, sur l'importance de garantir les droits de ces personnes, ainsi que sur le militantisme à travers l'histoire de Kyung Seok Park. Cette activité aborde également les violences policières contre des manifestant-e-s pacifiques, en montrant comment le recours à une force excessive met en péril les droits des militant-e-s tout en entravant le développement des mouvements de justice sociale, et invite à la réflexion sur ces questions.

**ÂGE : 14 ANS ET PLUS**

## TEMPS NÉCESSAIRE

**60 minutes** – Vous aurez peut-être besoin de plus de temps pour la partie « **Agissez** ».

## OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les participant-e-s :

- **comprennent** les droits des personnes en situation de handicap et leur importance.
- **identifient** les formes de discrimination et de violations des droits humains auxquelles les personnes en situation de handicap font face.
- **comprennent** les conséquences de la répression policière sur les manifestations pacifiques.
- **en apprennent** davantage sur la campagne d'Amnesty International *Écrire pour les droits*.
- **écrivent** des lettres en soutien à Kyung Seok Park et témoignent leur solidarité envers lui.

## PRÉPARATION

- Imprimez les documents à remettre à chaque participant-e/groupe.
- Lisez les informations complémentaires en page 10 et l'histoire de Kyung Seok Park en page 11.

## POUR EN SAVOIR PLUS

Pour en savoir plus sur les droits humains et notamment le droit de manifester, rendez-vous sur la plateforme [www.amnesty.be/plateforme](http://www.amnesty.be/plateforme) ou sur l'Académie d'Amnesty : <https://www.amnesty.org/fr/get-involved/online-courses/>

## MATÉRIEL

- **Document à distribuer** : Convention relative aux droits des personnes handicapées – CDPH (page 9)
- **Document à distribuer** : L'histoire de Kyung Seok Park (page 11)
- **Grandes feuilles de papier et marqueurs**
- **Feuilles de papier, stylos, enveloppes** (si vous envoyez des lettres)
- **Facultatif** : Modèles de lettres disponibles sur [www.amnesty.be/marathon-jeunes-24](http://www.amnesty.be/marathon-jeunes-24)
- **Facultatif** : Vidéo de Kyung Seok Park et vidéo générale sur la campagne, disponibles sur [www.amnesty.be/epd-2024-videos](http://www.amnesty.be/epd-2024-videos)

## AVERTISSEMENT

Cette activité aborde des sujets sensibles liés à la discrimination, aux violences policières, ainsi qu'à l'exclusion et à la marginalisation des personnes en situation de handicap. Il existe de nombreuses formes de handicap qui peuvent être visibles ou invisibles. Il se peut que le débat provoque de fortes réactions émotionnelles chez les participant-e-s ayant vécu des expériences similaires. Les animateurs-trices doivent prévoir un espace sûr permettant aux participant-e-s d'exprimer leurs ressentis et offrir un soutien en cas de besoin.

## 1. DROITS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Commencez par une brève discussion sur les droits des personnes en situation de handicap et pourquoi ils sont importants. Posez des questions pour éveiller l'intérêt des participant-e-s :

- **Que savez-vous des difficultés auxquelles font face les personnes en situation de handicap ?**
- **Pensez-vous que les personnes en situation de handicap peuvent exercer leurs droits humains dans la même mesure que les autres personnes ?**
- **Qu'en est-il de leur droit d'accéder aux transports publics, à des bâtiments tels que les écoles, et aux espaces publics ?**

Demandez aux participant-e-s de penser à une journée ordinaire. Dites-leur d'écrire à quoi ressemblerait une journée normale pour eux. Puis, demandez-leur d'imaginer qu'ils ont un handicap. (N'oubliez pas que certains participant-e-s peuvent réellement avoir un handicap, qui peut être invisible.) À quelles difficultés feraient-ils face en vaquant à leurs activités quotidiennes ? Répartissez les participant-e-s en binômes et demandez-leur de partager leurs réflexions.

Tous-tes ensemble, partagez les différentes difficultés qui ont été identifiées. Notez-les sur le tableau à feuilles mobiles. Vous pourrez les utiliser plus tard, à l'étape 3.



Demandez aux personnes qui ont déjà entendu parler de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) de lever la main. Expliquez qu'il s'agit de l'un des nombreux traités internationaux relatifs aux droits humains et qu'il énonce des droits spécifiques visant à protéger les droits et la dignité des personnes en situation de handicap. Distribuez le document sur la CDPH en page 9.

## 2. L'HISTOIRE DE KYUNG SEOK PARK

 15 MINUTES

Distribuez des exemplaires de l'histoire de Kyung Seok Park (page 11). Lisez son histoire avec l'ensemble du groupe, en insistant sur les points importants de sa vie, son accident et comment il est devenu militant. Discutez des points suivants :

- **Qu'est-ce qui a motivé Kyung Seok à devenir militant ?**
- **Comment a-t-il fait face à la discrimination ?**
- **Comment les autorités ont-elles réagi aux manifestations de Kyung Seok et d'autres militant-e-s ?**
- **En quoi les actions de Kyung Seok sont-elles impressionnantes ?**

Expliquez qu'Amnesty International documente et dénonce les violences policières généralisées contre des manifestant-e-s pacifiques dans de nombreux pays du monde. Demandez au groupe :

- **Quelles conséquences la répression policière contre des militant-e-s pacifiques peut-elle avoir sur le mouvement pour les droits des personnes handicapées ?**

Recueillez les réponses de quelques personnes et débattiez en vous référant à l'histoire de Kyung Seok Park. Invitez les participant-e-s à réfléchir aux points suivants : **les conséquences des violences policières sur les vies des militant-e-s, à quel point ces violences peuvent décourager d'autres personnes de rejoindre ou de soutenir des activités militantes, et comment une indignation de l'opinion publique pourrait inciter les gouvernements à respecter leurs droits humains.**

## 3. À QUOI RESSEMBLERAIT UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ?

 20 MINUTES

Répartissez les participant-e-s en petits groupes et distribuez-leur des grandes feuilles de papier et des marqueurs. Demandez-leur de se concentrer sur un domaine particulier de la vie en société, tel que l'école, le monde du travail, la vie indépendante ou les transports publics. Chaque groupe devra se demander à quoi ressemblerait une société inclusive, et ce qu'il faudrait pour garantir que les personnes en situation de handicap bénéficient d'une accessibilité totale dans les domaines cités.

Demandez aux participant-e-s de dresser la liste des mesures nécessaires pour créer une société inclusive. Les participant-e-s peuvent choisir de présenter leurs idées sous la forme d'un dessin ou toute autre forme créative. Il peut être judicieux de réfléchir à certaines des difficultés identifiées à l'étape 1. Dans le document sur la CDPH en page 9, vous trouverez d'autres informations que les participant-e-s peuvent utiliser lors de cette activité.

Demandez à chaque groupe de présenter leurs idées, d'expliquer comment ils répondraient aux besoins des personnes en situation de handicap et feraient respecter leurs droits.

## 4. AGISSEZ

 15 MINUTES

Expliquez ce qu'est la campagne *Écrire pour les droits* d'Amnesty International. Indiquez qu'Amnesty International encourage les gens à réclamer justice pour Kyung Seok Park. Vous pouvez donner des exemples de l'édition précédente (page 3) qui montrent le succès que peuvent avoir la rédaction de lettres et d'autres actions, ou regarder la vidéo générale sur la campagne disponible sur [www.amnesty.be/epd-2024-videos](http://www.amnesty.be/epd-2024-videos)

Montrez aux participant-e-s la vidéo de Kyung Seok Park que vous trouverez ici : [www.amnesty.be/epd-2024-videos](http://www.amnesty.be/epd-2024-videos)

Si le temps imparti ne permet pas aux participant-e-s de passer à l'action, encouragez-les à s'organiser pour le faire après coup ou répartissez les actions entre les groupes. Encouragez-les à faire preuve de créativité.

## ÉCRIRE UNE LETTRE

Encouragez les participant-e-s à écrire au maire de Séoul en se servant des coordonnées à droite.

- Dites au maire quelque chose à propos de vous afin de rendre votre lettre plus personnelle.
- Expliquez-lui ce qui vous choque dans l'histoire de Kyung Seok Park.
- Dites-lui pourquoi vous pensez qu'il est important que les gouvernements respectent et fassent respecter le droit à la liberté de réunion pacifique.
- Appelez-le maire à **garantir le droit de réunion pacifique en mettant un terme au recours à la force illégale, aux poursuites judiciaires et aux campagnes de diffamation à l'encontre de Kyung Seok Park et des militant-e-s du groupe Solidarité contre la discrimination liée au handicap (SADD)**, afin qu'ils et elles puissent continuer de se battre pour un monde où les personnes en situation de handicap peuvent participer pleinement à tous les aspects de la vie.

### Maire de Séoul

6F, Seoul Metropolitan Government  
110 Sejong-daero  
Jung-gu  
Seoul 04524  
Corée du Sud

Courriel : [seoulcity@seoul.go.kr](mailto:seoulcity@seoul.go.kr)

Facebook : [www.facebook.com/seoul.kr](https://www.facebook.com/seoul.kr)

X : @seoulmania

Instagram : @seoul\_official

Hashtags : #RidingSeoulMetroWithPark,

#LeaveNoOneBehind, #W4R24

#ProtectTheProtest

Formule d'appel : Monsieur le Maire

## TÉMOIGNEZ VOTRE SOLIDARITÉ

Montrez à Kyung Seok Park que vous le soutenez dans son combat. Écrivez ou dessinez des messages de soutien et d'espoir : montrez à Kyung Seok Park et aux militant-e-s du groupe Solidarité contre la discrimination liée au handicap (SADD) qu'ils sont valorisés et respectés.

Envoyez votre message à l'adresse indiquée à droite.

### Kyung Seok Park

c/o Solidarity Against Disability  
Discrimination  
5F, 25, Dongsung-gil  
Jongno-gu  
Seoul 03086  
Corée du Sud

Instagram : @sadd420

X : @sadd0420S

Hashtags : #RidingSeoulMetroWithPark,

#LeaveNoOneBehind, #W4R24

#ProtectTheProtest



Kyung Seok Park



## DOCUMENT À DISTRIBUER

# CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES – CDPH

La Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), adoptée en 2006, est un traité international historique. Il vise à promouvoir, protéger et à garantir que toute personne en situation de handicap puisse jouir pleinement de ses droits humains au même titre que le reste de la population. Cette Convention a changé la manière dont les personnes perçoivent et soutiennent les droits des personnes en situation de handicap, en passant d'une approche centrée sur l'assistance à une approche fondée sur les droits humains et la dignité.

La CDPH consacre plusieurs droits humains importants, notamment :

- **L'accessibilité** – Permettre aux personnes en situation de handicap de vivre de façon indépendante et de participer pleinement à tous les aspects de la vie, en leur assurant un accès à l'environnement physique, aux transports, à l'information et à la communication.
- **La non-discrimination** – Garantir l'égalité de traitement au regard de la loi, sans discrimination fondée sur le handicap, et veiller à la mise en place d'aménagements raisonnables. Cela implique notamment les droits à la santé, à l'éducation, au travail, à la vie, à la liberté d'expression, au mariage, à une vie de famille et à la décision d'avoir des enfants.
- **L'autonomie de vie ainsi que la pleine intégration et participation à la société** – Défendre le droit de vivre de façon indépendante et de participer pleinement à tous les aspects de la vie.
- **La mobilité personnelle** – Assurer la mobilité personnelle des personnes en situation de handicap, dans la plus grande autonomie possible. Cela implique de faciliter la mobilité personnelle des personnes handicapées selon les modalités et au moment que celles-ci choisissent, et à un coût abordable.
- **L'éducation** – Permettre l'accès, dans les communautés où vivent des personnes handicapées, à un enseignement primaire et secondaire inclusif, de qualité et gratuit sur la base de l'égalité avec les autres.
- **La santé** – Fournir des soins de santé de même nature, de même qualité et de même niveau que ceux offerts aux autres personnes, y compris les services dont une personne a besoin en raison spécifiquement de son handicap.
- **Travail** – Promouvoir le droit au travail sur la base de l'égalité avec les autres.
- **Participation à la vie politique et à la vie publique** – Garantir le droit de participer aux affaires politiques et publiques, y compris en formant et en rejoignant des organisations non gouvernementales.
- **Participation à la vie culturelle** – Faire en sorte que les personnes handicapées puissent profiter de la culture dans des formats accessibles. Cela implique l'accès à des lieux tels que les théâtres, les musées, les cinémas, les bibliothèques et les services touristiques.
- **Droit de ne pas être soumis à l'exploitation, à la violence et à la maltraitance** – Protéger les personnes handicapées contre toutes les formes d'exploitation, de violence et de maltraitance. Cela implique de mettre en place des lois et des politiques permettant aux autorités d'identifier, d'enquêter et d'engager des poursuites dans de tels cas.

*Kyung Seok Park encerclé par la police et par des membres du personnel du métro de Séoul lors d'une manifestation. La députée Hye-Yeong Jang se tient à ses côtés, affichant ainsi son soutien à la manifestation.*



## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

# DISCRIMINATION FONDÉE SUR LE HANDICAP

Non moins d'une personne sur dix dans le monde vit avec un handicap. La discrimination fondée sur le handicap est un problème omniprésent qui prive certaines personnes de leurs droits humains.

Les personnes handicapées se heurtent souvent à des obstacles qui entravent leur accès à l'éducation, à l'emploi et aux soins de santé. Elles font par ailleurs l'objet d'une stigmatisation sociale et d'une exclusion de la vie en communauté. Dans de nombreuses sociétés, les personnes en situation de handicap sont mises à l'écart et traitées avec pitié et crainte. Cette forme de discrimination perpétue les inégalités et renforce les préjugés négatifs contre ces personnes, ce qui limite leurs possibilités et leur participation à la société.

Garantir l'accessibilité, promouvoir des politiques inclusives et sensibiliser l'opinion publique sont autant de mesures essentielles pour lutter contre cette injustice.

# LE DROIT DE MANIFESTER

Manifester pacifiquement constitue un moyen dynamique et public d'exercer nos droits humains. Tout au long de l'histoire, les manifestations ont permis à des individus et des groupes d'exprimer leur désaccord, leurs opinions et leurs idées, d'exposer les injustices et les abus, et de demander des comptes aux autorités.

Les personnes qui manifestent, individuellement ou collectivement, exercent en réalité plusieurs droits, qui peuvent inclure les droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique. Si l'on ne peut pas exprimer librement ses opinions, les rassemblements publics ne sont qu'une foule de personnes sans message. Et sans liberté de réunion, les opinions des gens n'ont pas la force conférée par le nombre, qui permet de réellement faire entendre ses demandes.

D'autres droits sont indispensables pour permettre aux gens de manifester pacifiquement, notamment les droits à la vie, à la vie privée et à la liberté d'association, le droit de ne pas subir de torture et d'autres mauvais traitements ou peines, et le droit de ne pas faire l'objet d'une arrestation et d'une détention arbitraires, par exemple.

## LORSQUE LES GOUVERNEMENTS RÉPRIMENT LES MANIFESTATIONS

Au lieu de répondre aux préoccupations les plus pressantes et d'encourager le dialogue pour éliminer les injustices, les abus et la discrimination, les gouvernements réagissent souvent en stigmatisant et en réprimant les manifestant-e-s pacifiques. Ils restreignent souvent les manifestations sous prétexte de protéger la sécurité nationale ou l'ordre public. Cependant, le respect des droits humains est une composante de la sécurité nationale et de l'ordre public, et le droit de manifester est garanti par le droit international relatif aux droits humains.

Il existe d'autres obstacles au droit de manifester : les personnes victimes d'inégalités et de discrimination – fondées sur la race, le genre, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la religion, l'âge, le handicap, la profession ou le statut social, économique, migratoire ou autre – sont les plus touchées par les restrictions et la répression injustifiées, et ont moins les moyens de protester. Pourtant, de nombreuses avancées en matière de droits humains à travers le monde sont dues au courage de personnes qui ont osé se battre pour une société plus inclusive et égalitaire, malgré les risques et les difficultés. Il est donc crucial que chacun et chacune puisse manifester sans danger et sans faire l'objet de discrimination.

## L'HISTOIRE DE KYUNG SEOK PARK

Avant de développer une paraplégie à la suite d'un accident de deltaplane en août 1983, Kyung Seok Park n'avait jamais vraiment pensé à la vie des personnes en situation de handicap. Jeune étudiant de 22 ans, son quotidien se résumait alors aux cours à l'université, à jouer de la guitare et à s'amuser avec ses ami-e-s. Après son accident, Kyung Seok s'est rapidement rendu compte qu'en Corée du Sud, la d'une personne handicapée présentait des risques inacceptables, voire était dangereuse. C'est alors que sa vie de militant a commencé.

Aux côtés du groupe Solidarité contre la discrimination liée au handicap (SADD), un mouvement qui lutte pour les droits des personnes en situation de handicap, le militantisme de Kyung Seok Park se concentre sur la problématique des transports en commun. Sans mesures concrètes visant à éliminer les obstacles en lien avec l'accès aux transports, les personnes handicapées ne peuvent pas participer pleinement à tous les aspects de la vie publique : il est notamment plus difficile de se rendre au travail ou à l'école, et de vivre de manière autonome. Par exemple, dans la capitale, Séoul, plusieurs personnes en fauteuil roulant ont été blessées et même tuées alors qu'elles utilisaient des ascenseurs pour fauteuil roulant non sécurisés dans des gares ou des stations de métro.

Afin de réclamer une augmentation du budget public consacré aux droits des personnes handicapées, Kyung Seok Park et d'autres militant-e-s du SADD ont lancé un mouvement de manifestations pacifiques en 2021. Au cours de ces actions, de nombreux utilisateurs et utilisatrices de fauteuils roulants sont montés dans des métros et en sont descendus simultanément aux heures de pointe. Les autorités locales ont très mal réagi et ont notamment eu recours à la violence. Les manifestations ont été réprimées, et des militant-e-s ont été traînés de force hors des gares par la police. Des hommes et des femmes politiques ont mené des campagnes de diffamation, dépeignant les militant-e-s des droits des personnes handicapées comme source de troubles à l'ordre public. Le gouvernement métropolitain de Séoul a intenté de multiples procédures judiciaires de représailles contre des manifestant-e-s pacifiques, tentant ainsi de réprimer davantage leurs actions militantes. Cependant, la mobilisation a conduit à l'installation d'ascenseurs dans 95 % des stations de métro de Séoul en 2023.

Malgré le fait que des policiers et des membres du personnel du métro de Séoul aient failli l'étrangler lors d'une manifestation pacifique, et alors qu'il fait face à de multiples poursuites judiciaires en raison de son militantisme, Kyung Seok continue de se battre. Il déclare à ce propos : « Nous refusons d'attendre plus longtemps pour un monde où personne n'est laissé de côté. »



De haut en bas : Kyung Seok Park ; Des militant-e-s du groupe Solidarité contre la discrimination liée au handicap (SADD) bloquent le passage d'un bus en avril 2021 dans le quartier de Dodam-dong, Sejong-si, Corée du Sud.



# À PROPOS D'AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes, qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes. Nous enquêtons et révélons les faits lorsque des atteintes aux droits humains ont lieu, où qu'elles se produisent. Nous faisons pression sur les gouvernements et d'autres entités puissantes, comme les entreprises, afin de nous assurer qu'ils tiennent leurs promesses et respectent le droit international. En relatant les histoires poignantes des personnes avec lesquelles nous travaillons, nous mobilisons des millions de sympathisant-e-s dans le monde entier. Ensemble, nous faisons campagne pour le changement et défendons les militant-e-s sur le terrain. Nous aidons les gens à revendiquer leurs droits par l'éducation et la formation.

Le travail de l'organisation protège les personnes et leur permet d'avoir prise sur leur propre vie : de l'abolition de la peine de mort à la promotion des droits sexuels et reproductifs, de la lutte contre la discrimination à la défense des droits des réfugié-e-s et des migrant-e-s. Nous agissons pour traduire en justice les tortionnaires, changer les législations répressives et libérer les personnes emprisonnées uniquement pour avoir exprimé leurs opinions. Nous défendons sans exception celles et ceux dont la liberté ou la dignité est menacée.

#### © Amnesty International 2024

Sauf mention contraire, le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (attribution, utilisation non commerciale, pas d'œuvre dérivée, 4.0 International), <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode.fr>.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site :

[www.amnesty.org/fr](http://www.amnesty.org/fr).

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

Édition originale publiée en 2024 par Amnesty International Ltd. Peter Benenson House, 1 Easton Street London WC1X 0DW, Royaume-Uni

Septembre 2024  
Index AI : **POL 32/8286/2024** French  
Version originale : **anglais**

**Amnesty International en Belgique**  
Chaussée de Wavre 169  
1050 Bruxelles

© Amnesty International pour toutes les illustrations sauf indication contraire.

Photo de couverture :

© Amnesty International  
(Photo : Yoon Ra)

**amnesty.org/fr**

En Belgique :

**www.amnesty-jeunes.be**

Courriel : **jeunes@amnesty.be**

**ÉCRIRE  
POUR LES  
DROITS**

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**

